

En cas de marchés publics Natura 2000 :

Articulation des dispositifs financiers Animation MAEC et Animation N2000



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Le marché Animation Natura 2000 couvre la période 01/01/24-31/12/24 et intègre des dépenses Animation MAEC

Je peux faire une demande d'aide Animation MAEC pour les dépenses initialement non prévues (dépenses supplémentaires) et concernant uniquement le volet appui à la contractualisation (diagnostics)

Le marché Animation Natura 2000 couvre pour partie la période 01/01/24-31/12/24 et intègre des dépenses Animation MAEC

Sur la période couverte par le marché public :
je peux faire une demande d'aide Animation MAEC pour les dépenses initialement non prévues (dépenses supplémentaires) concernant uniquement le volet appui à la contractualisation (diagnostics)

Sur la période non couverte par le marché public :
je peux faire une demande d'aide Animation MAEC pour toutes les dépenses Animation MAEC (volet animation + volet appui à la contractualisation)

Le marché Animation Natura 2000 qui intègre des dépenses animation MAEC se termine avant le 01/01/24

Le prochain marché Animation Natura 2000 n'intégrera pas les dépenses d'animation MAEC. Je peux faire une demande d'aide spécifique Animation MAEC (volet animation + volet appui à la contractualisation).

Le marché Animation Natura 2000 n'intègre pas de dépenses animation MAEC

Je peux faire une demande d'aide spécifique Animation MAEC (volet animation + volet appui à la contractualisation)

Je suis une structure qui réalise l'animation N2000 pour l'Autorité administrative (marché public de l'Etat ou de la Région)

Cas des collectivités qui assurent le portage Natura 2000 :

Articulation des dispositifs financiers Animation MAEC et Animation N2000



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Je suis une collectivité qui assure
le portage N2000

L'animation MAEC est réalisée par la
collectivité en interne (en régie)

Les dépenses animation MAEC (volet
animation+appui à la contractualisation)
peuvent être soutenues par le dispositif
Animation Natura 2000

L'animation MAEC est réalisée par un tiers
(prestataire ou délégation de mission)

Seul le dispositif Animation MAEC peut
prendre en compte les dépenses
d'animation MAEC (volet animation+volet
appui à la contractualisation) (sauf si
celles-ci ont déjà fait l'objet d'une décision
juridique sur le dispositif Animation Natura
2000)